



COVID-19 : premier paquet de mesures d'aide aux milieux d'accueil

Communiqué de presse

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé ce jeudi, après concertation du secteur, de prendre trois premières mesures pour aider les milieux d'accueil de l'enfance à faire face aux conséquences de la crise du COVID-19 :

- **1) tous les subsides sont maintenus, sans tenir compte de la baisse de fréquentation ;**
- **2) les subventions seront versées de manière anticipée pour éviter les problèmes de trésorerie ;**
- **3) des indemnités d'un montant global de 4 millions 832 560 euros seront versés aux milieux d'accueil en fonction des besoins liés aux différents types de structures avec une attention particulière pour les milieux les plus fragiles qui dépendent fortement de la participation financière des parents. Elles seront versées par l'ONE qui adressera prochainement un courrier explicatif concernant les modalités pratiques d'octroi. Dans un second temps, lorsque la durée des mesures de confinement sera connue, le Gouvernement étudiera les mesures complémentaires qui devront être prises pour soutenir les parents, les accueillant.es et les milieux d'accueil face à la crise du COVID-19.**

Le 12 mars dernier, le Conseil National de Sécurité a décidé de maintenir les crèches et milieux d'accueil ouverts par solidarité vis-à-vis des parents travaillant en 1ère ligne, ou en soutien de cette 1ère ligne, face au Covid-19 et pour préserver les publics fragiles que sont les grands-parents. Il s'agit d'un rôle essentiel et précieux. Dans ce contexte, il est important de pouvoir aider et soutenir les milieux d'accueil qui font face à cette situation et aux difficultés notamment financières qu'elle engendre.

Jeudi dernier, le Gouvernement a pris deux décisions importantes pour le secteur de l'enfance.

Il a été décidé, d'une part, que les parents qui ne mettent plus leurs enfants dans leurs milieux d'accueil depuis ce lundi 16 mars ne devront en aucun cas justifier leur absence et ne devront pas payer les milieux d'accueil pour les jours où les enfants ne sont pas présents. Cette décision donne un cadre global clair auquel chacun pourra se référer. Néanmoins, à court terme, en matière de remboursement de la participation financière déjà payée, il est demandé aux parents de n'exercer aucune pression sur les milieux d'accueil déjà fragilisés aujourd'hui.

D'autre part, il a été décidé de mettre en place un fonds de soutien pour venir en aide aux secteurs en difficultés en Fédération Wallonie-Bruxelles dont celui de la petite enfance. Ce fonds de soutien s'ajoute aux mesures prises aux niveaux fédéral et régional pour soutenir l'emploi, mesures qui concernent déjà, en partie, les milieux d'accueil.

Les décisions de ce jeudi s'inscrivent dans la suite de ce travail.

En pratique, l'aide d'urgence de la Fédération aux milieux d'accueil est octroyée pour toutes les absences d'enfants par rapport à la fréquentation prévue dans les contrats d'accueil durant la période du 16 mars au 5 avril. Le Gouvernement a par ailleurs pris en compte les coûts moyens par place et le niveau des subsides maintenus pour établir les montants des interventions :

- Milieux d'accueil non subventionnés :

Période du 16 mars au 5 avril	Aide d'urgence maximum / place
Maisons d'enfants	300 €
Haltes accueil	120 €
Accueillantes indépendantes	300 €

- Milieux d'accueil subventionnés :

Période du 16 mars au 5 avril	Aide d'urgence maximum / place
MCAE	100 €
Services d'accueil d'enfants	100 €

Pour les crèches et les préguardiennats, les subventions sont maintenues, comme pour les autres milieux d'accueil, et la liquidation de l'avance mensuelle a été anticipée.

Des mesures d'indemnisation complémentaires sont envisagées par le Gouvernement selon l'évolution de différents paramètres dont la durée des mesures de distanciation physique et l'évaluation de l'impact des mesures fédérales et régionales. Ce travail d'évaluation se poursuivra dans les prochains jours.

Le paiement des indemnités sera réalisé par l'ONE qui met tout en œuvre pour que ces aides puissent être versées dans les délais les plus resserrés. Les modalités de collectes des demandes seront précisées prochainement aux milieux d'accueil.

« L'aide d'urgence dégagée aujourd'hui est une première réponse concrète aux difficultés vécues par les milieux d'accueil. La situation continuera à être suivie de près avec le secteur. Dans ce contexte inédit, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour préserver l'emploi, les places d'accueil et ne laisser personne au bord du chemin. » conclut la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard.

**La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,
des Médias et des Droits des Femmes,**

Bénédicte Linard